

Pierre Gauthier
94 rue de la Servette
CH 1202 Genève

Présidence du Conseil d'Etat
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964
1211 Genève 3

Genève, 18 octobre 2017

Vote par le Grand Conseil de Genève du PL-12123-A
des informations importantes auraient-elles été dissimulées aux députés par la Ville de Genève ?

Monsieur le Président,

Je m'adresse à vous en votre qualité d'organe de surveillance des communes genevoises pour attirer votre attention sur les éléments évoqués ci-dessous.

Le projet de loi PL-12123 « accordant une aide financière pour l'année 2017 à la Fondation du Grand Théâtre de Genève » a été accepté le 22 septembre 2017 par le Grand Conseil genevois. C'est donc une subvention de CHF 3 millions qui a été accordée par le parlement législatif à la Fondation du Grand Théâtre¹ pour « mener à bien son projet artistique ».

La chronologie des événements relatifs aux problèmes frappant le chantier de rénovation du Grand Théâtre me laisse toutefois quelques doutes relativement au vote du parlement cantonal. En effet, je crains que des éléments factuels importants n'ont pas été portés à la connaissance des députés et qu'ainsi leur vote n'a pas été correctement « éclairé » comme nos principes démocratiques devraient pourtant l'imposer.

Lors de la séance du 6 juin 2017 à 20h30 au Conseil municipal de la Ville de Genève², 3 Conseillers municipaux³ ont alerté le magistrat en charge du chantier du Grand Théâtre des conséquences fâcheuses des infiltrations ou des inondations non maîtrisées qui se sont produites dans le sous-sol du bâtiment à la suite de l'atteinte de la nappe phréatique de surface. (voir extrait du mémorial annexé).
Le magistrat en charge a nié l'existence de ces problèmes les qualifiant « d'élucubrations ».

¹ <https://www.geneveopera.ch/le-grand-theatre/la-fondation/>

² <https://www.ville-geneve.ch/conseil-municipal/seances-plenieres/archives-video/>
(le débat sur la PR 1236 commence à 18'42'')

³ Messieurs Simon Brandt, Stéphane Guex-Pierre et moi-même.

Le PL 12123 octroyant une subvention de CHF 3 millions à la Fondation du Grand Théâtre a été étudié en Commission des finances du Grand Conseil genevois le 7 juin 2017. À l'évidence, la lecture du rapport sur cet objet nous indique que les commissaires aux finances du Grand Conseil n'ont pas été alertés par les autorités municipales de la Ville de Genève des éventuels problèmes liés au chantier de l'opéra genevois. Le rapport PL 12123-A a été inscrit à l'ordre du jour du Grand Conseil le 5 septembre 2017.

Le vote positif sur le PL 12123-A a eu lieu le 22 septembre 2017. À ma connaissance, ni les commissaires aux finances ni les députés au Grand Conseil n'ont été alertés de la situation alarmante du chantier du Grand Théâtre par les autorités municipales de la Ville de Genève ou par le Bureau du Conseil de la Fondation du Grand Théâtre entre le 6 juin et le 22 septembre 2017.

À la suite d'une question orale posée par plusieurs Conseillères et Conseillers municipaux de la Ville de Genève lors de la séance du mardi 17 octobre 2017 à 17h00, le magistrat en charge du chantier du Grand Théâtre, Monsieur Rémy Pagani, a déclaré en substance avoir informé le vendredi 13 octobre à 10h30 le Conseil de Fondation et le personnel du Grand Théâtre des problèmes du chantier et des retards prévisibles pour la réouverture de l'opéra de la place Neuve qui ne devrait pas être possible avant janvier 2018.

Alors que des rumeurs insistantes sur l'inondation du sous-sol de l'institution lyrique et sur les dommages causés aux différents appareils ou installations techniques circulent depuis fin février 2017 ;

alors que le magistrat a été alerté des problèmes du chantier du Grand Théâtre - officiellement et publiquement - le 6 juin 2017, ce dernier a affirmé lors de la séance du Conseil municipal du 18 octobre 2017 à 17h03 : « J'ai informé le Conseil de Fondation du Grand Théâtre vendredi dernier (le 13 octobre donc) et j'ai été mis au courant de la problématique du chantier il y a un mois (*donc entre le 13 et le 18 septembre, soit entre quatre et neuf jours avant le vote du PL 12123 par le Grand Conseil. ndlr*) » ;

alors qu'il est permis de supposer que les députés de la Commission des finances et du Grand Conseil *in corpore*, s'ils n'avaient pas été privés d'une information capitale sur la « santé financière » de l'opéra de la place Neuve, n'auraient sans doute pas voté une subvention extraordinaire de CHF 3 millions sans demander au moins des explications complémentaires,

je me demande si les députés n'ont pas été trompés par Monsieur Pagani qui a dissimulé jusqu'au 13 octobre 2017 des faits qui étaient connus par lui dès le 6 juin 2017 au plus tôt et, de façon certaine, le 18 septembre.

En effet, la révélation des problèmes du chantier du Grand Théâtre le 6 juin aurait dû engager le magistrat à immédiatement s'inquiéter des conséquences possibles de l'alarme donnée.

Monsieur Pagani n'en a rien fait, il a au contraire attendu le 13 octobre pour n'informer que le Conseil de la Fondation à l'exclusion de tous les autres partenaires institutionnels de l'opéra.

La connaissance de ces faits aurait pourtant pu éclairer l'opinion des députés et orienter

leurs votes, sinon vers un refus de subvention, du moins vers une demande justifiée de compléments d'information.

En conséquence de ce qui précède, je vous remercie de bien vouloir vous assurer que le magistrat en charge du chantier du Grand Théâtre n'a pas – sciemment ou non – omis de transmettre des informations capitales aux députées et députés de la Commission des finances et par conséquent à l'ensemble de la députation genevoise. Et notamment, de vous assurer que :

- l'argent public a été alloué par le Grand Conseil genevois à la Fondation du Grand Théâtre dans le respect des principes de transparence et de loyauté et dans le respect des dispositions constitutionnelles prévues aux articles 28 et 44 du texte fondamental ;
- la somme de CHF 3 millions sera effectivement dépensée par la Fondation du Grand Théâtre afin de « mener à bien son projet artistique » et non pour combler les déficits financiers consécutifs aux problèmes du chantier de rénovation de l'institution lyrique. Des problèmes dont le magistrat en charge semble avoir tenté de dissimuler non seulement l'existence mais également la gravité extrême.

Avec mes remerciements anticipés et mes cordiaux messages.

Pierre Gauthier,

Conseiller municipal de la Ville de Genève

Annexe mentionnée :

transcription *non officielle* des interventions de Messieurs Stéphane Guex-Pierre, Rémy Pagani et de moi-même lors de la séance du Conseil municipal de la Ville de Genève du 6 juin 2017 à 20h30